

La Ville de Saint-Marcel-lès-Valence (6500 habitants) - recrute  
**en remplaçant temporaire d'un agent sur emploi permanent**  
**(CDD 10 mois : 28 août 2023 – 5 juillet 2024)**

**Son second de cuisine - Service restauration collective**

Effectif : 3 agents

*(poste à temps non-complet – environ 28 heures annualisées  
soit 29 heures par semaine pendant les périodes scolaires  
et 2 jours de travail (12h) pendant les vacances scolaires) ;  
**poste à pourvoir le 28/08/2023)***

**Missions confiées sous l'autorité du chef de cuisine et du responsable du service périscolaire:**

- Participer à la conception et à l'élaboration des repas sous la responsabilité du Chef de cuisine, (450 repas/jour)
- Veiller au fonctionnement de la cuisine en respectant la méthode H.A.C.C.P et contrôler leur conformité,
- Réceptionner les livraisons de produits alimentaires suivant les protocoles HACCP et contrôler leur conformité,
- Veiller aux entrées et sorties en stock suivant les protocoles HACCP,
- Participation, surveillance et contrôle de la préparation des repas et la maintenance des matériels,
- Réaliser et distribuer les plats (service à table, self, liaison chaude) en l'absence du chef de cuisine,
- Veiller à la salubrité et à la conservation des produits conservés
- Réaliser, en collaboration avec le chef de cuisine et sous sa responsabilité, le nettoyage et le ménage quotidien de la cuisine (sol), des équipements (plaques de cuisson, fours...), des plans de travail...etc.
- Gestion des relations avec les fournisseurs en lien avec le responsable du service PERISCOLAIRE, en l'absence du chef de cuisine.
- Gestion du linge du service
- Participer à la livraison des repas
- Remplacer le chef de cuisine en cas d'absence temporaire
- Effectuer la plonge du service cuisine

**Profil & Aptitudes requises**

- Rigueur, discrétion, grande adaptabilité et flexibilité,
- Diplôme souhaité CAP et/ou BEP Cuisine
- Expérience similaire souhaitée

## **Horaires de travail**

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi (6h00 à 13h45 dont une demi-heure de pause) pendant les périodes scolaires et heures d'entretien pendant les vacances scolaires (généralement 2 jours aux petites vacances).

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

**Les candidatures (*lettre de motivation + CV*)  
doivent être adressées au plus tôt :**

Par mail :

dgs@saint-marcel-les-valence.fr  
periscolaire@saint-marcel-les-valence.fr

Par voie postale :

Mairie de Saint-Marcel-lès-Valence  
A l'attention de Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
BP 4  
26 320 Saint-Marcel-lès-Valence